



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours : CAPET interne – CAER

Section : Économie et Gestion

Option : Communication, organisation et gestion des ressources humaines

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Franck BRILLET
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président de jury

SOMMAIRE

CONCOURS CAPET INTERNE ET CAER	PAGES
Statistiques générales	3
Réglementation du concours	6
Bibliographie	6
Observations générales	7
Épreuve d'admissibilité - Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle -RAEP-	
1. Présentation de l'épreuve	9
2. Observations et conseils du jury	12
Épreuve orale d'admission - Exploitation pédagogique d'un thème	
1. Présentation de l'épreuve	20
2. Observations et conseils du jury	22
ANNEXE : Un exemple de sujet	31

STATISTIQUES GÉNÉRALES

Admissibilité - Admission

	CAPET	CAER
Nombre de postes mis au concours	20	11
Candidats inscrits	304	108
Candidats présents (dossiers reçus)	117	58
Admission		
Candidats admis	20	11
Moyenne totale des admis	13,45	13,73
Note la plus haute	15	16
Moyenne générale du dernier admis/ Barre d'admission	13	13

Répartition Hommes / Femmes CAPET

	Nombre des inscrits	Nombre des présents et %	Nombre d'admis et %
Femmes	207	87 - 42%	16 - 80%
Hommes	97	30 - 31%	04 - 20%
TOTAL	304	117 (soit 38.49%)	20 - 100%

Répartition Hommes/Femmes CAER

	Nombre des inscrits	Nombre des présents et %	Nombre d'admis et %
Femmes	74	38 --51.35%	8 - 73%
Hommes	31	20 - 64.52%	3 - 27%
TOTAL	105	58 (soit 55,24%)	11 - 100%

Titres ou diplômes des candidats présents et admissibles - CAPET

Titre ou diplôme requis	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
DOCTORAT	8	2	0
DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	15	4	1
MASTER	140	62	10
GRADE MASTER	10	4	1
DIPLOME CLASSE NIVEAU I	1	0	0
DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)	6	3	0
001 DISP.TITRE 3 ENFANTS (MERE)	11	3	1
002 DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	2	1	0
LICENCE	53	12	2
M1 OU EQUIVALENT	40	17	3
PRAT PROF 5 ANS CADRE	5	1	0
ENSEIGNANT TITULAIRE -ANCIEN TITUL.	8	2	1
DIPLOME POSTSECONDAIRE 3 ANS	3	3	0
DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS	5	1	0
INSCRIPTION EN M2 OU EQUIVALENT	3	1	1
INSCRIPTION EN M1 OU EQUIVALENT	2	1	0
TITRE CLASSE NIVEAU I	1	0	0

Titres ou diplômes des candidats présents et admissibles - CAER

Titre ou diplôme requis	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
DOCTORAT	6	4	0
DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	8	7	0
MASTER	42	21	6
GRADE MASTER	2	1	0
DIPLOME D'INGENIEUR (BAC+5)	1	1	0
DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)	6	0	0
001 DISP.TITRE 3 ENFANTS (MERE)	6	2	0
002 DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	3	3	0
LICENCE	7	6	1
M1 OU EQUIVALENT	18	9	3
PRAT PROF 5 ANS CADRE	1	1	0
DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS	1	1	0
CONTRACT/ANC.CONTRACT DEF. ENS PRIV	2	1	0
INSCRIPTION EN M2 OU EQUIVALENT	2	1	1

Académies d'origine des candidats - CAPET

Académie	Inscrits	Présents	Admis	Admis en % du total
fOrléans-Tours	17	11	03	15%
Paris-Crét.-Ver.	70	30	03	15%
Lyon	12	02	01	05%
Mayotte	04	03	01	05%
Grenoble	20	06	04	20%

Candidats inscrits dans les académies n'ayant aucun admis

Martin. (9)	Guyane (7)	Réunion (8)	Rouen (9)	Limoges (8)
Strasbourg (7)	Poitiers (7)	Nancy-Metz (10)	Poitiers (10)	Lille (14)
Aix-Mars (13)	Dijon (9)			

Académies d'origine des candidats - CAER

Académie	Inscrits	Présents	Admis	Admis en % du total
Aix-Marseille	05	03	02	18.18%
Paris-Crét.-Ver.	09	03	01	9%
Lyon	09	02	01	9%
Nouvelle Calédonie	03	02	02	18.18%
Rennes	15	07	01	9%
Orléans-Tours	06	05	01	9%
Nantes	06	05	01	9%

Candidats inscrits dans les académies n'ayant aucun admis

Bordeaux (3)	Clermont (4)	Grenoble (8)	Lille (8)	Montpellier (3)
Amiens (2)	Réunion (2)	Polynésie (2)	La Réunion (2)	Limoges (1)

RÉGLEMENTATION DU CONCOURS

La réglementation du concours est consultable à partir du site web du ministère de l'Éducation nationale à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98591/les-epreuves-du-capet-interne-et-du-caer-capet-section-economie-et-gestion.html>

Par ailleurs, le portail des sites en ligne de « l'Économie Gestion » se trouve à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/ecogest>

BIBLIOGRAPHIE

- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-7-2013.
- Enseigner les sciences de gestion en STMG – Éditions CRDP Poitou Charentes 2014, Ouvrage collectif.

Revues

- Revue économie et management, Éditions Canopé.
- Revue française de gestion - RFG.
- Revue management & avenir - RMA.
- Revue recherches en sciences de gestion – RSDG.
- Revue de gestion des ressources humaines - RGRH.

Ouvrages

- Barabel M., Méier O. (2015), *Manageor – Tout le management à l'ère digitale*, 3^{ème} édition, Dunod, Paris.
- Barabel M., Méier O., Teboul T. (2008), *Les fondamentaux du management*, 2^{ème} édition, Dunod, Paris.
- Cadin L., Guérin F., Pigeyre F., Pralong J. (2012), *Pratiques et éléments de théorie GRH*, 4^{ème} édition, Dunod, Paris.
- Denis J.P., Martinet A.C., Silem H. (2016), *Lexique de Gestion et de Management*, Éditions Dunod, Paris.
- Peretti J.M. (2018), *Gestion des Ressources Humaines*, 22^{ème} édition, Vuibert, Paris.
- Thiétart R.A. (2012), *Le Management*, Éditions PUF Que sais-je ?, Paris.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

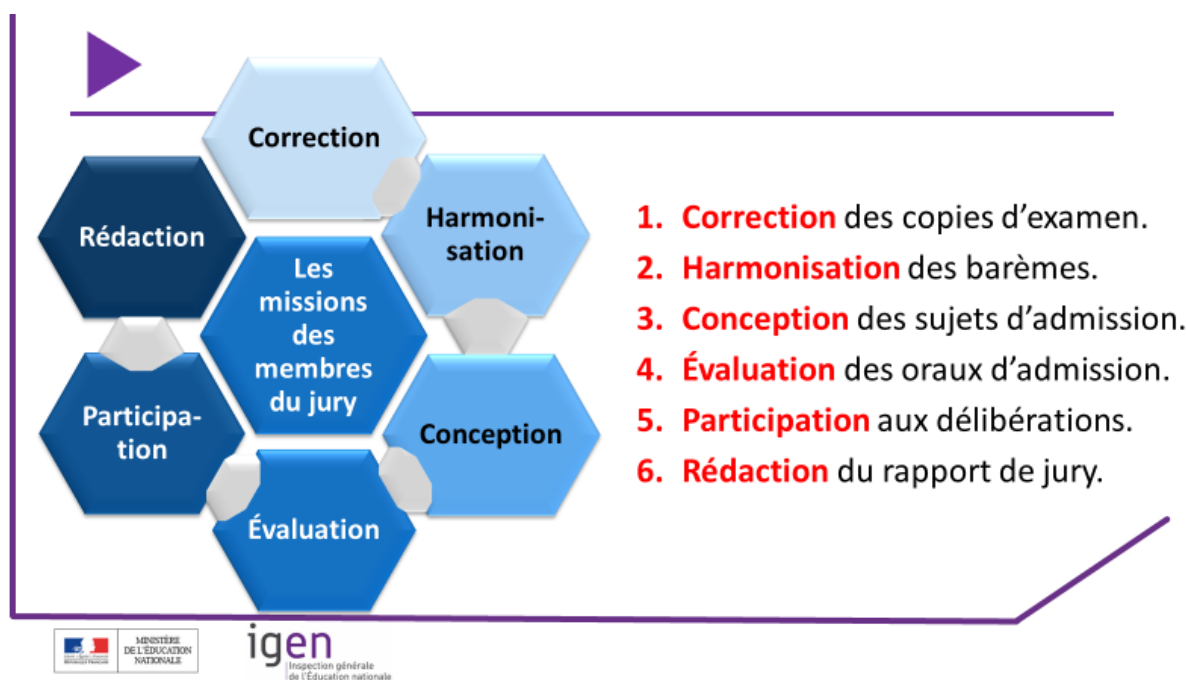
Le concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique -CAPET- et du concours d'accès à l'échelle de rémunération -CAER- interne comporte deux épreuves :

- l'épreuve d'admissibilité, affectée d'un coefficient 1, est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle -RAEP- qui prend appui sur un dossier établi par le candidat ;
- l'épreuve pratique d'admission, affectée d'un coefficient 2, repose sur l'exploitation pédagogique d'un thème par le candidat. **Pour la session 2020, l'épreuve pratique a été annulée, en vertu de l'arrêté du 10 juin 2020 (cf. lien en page 20).**

Pour la session 2020, 20 postes étaient ouverts au concours interne pour l'enseignement public (CAPET) et 11 postes au pour l'enseignement privé (CAER).

Il est à noter une différence significative entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de présents. Ainsi, seuls 43% des candidats (CAPET et CAER) ont remis leur dossier de RAEP (voir schémas des statistiques pages 4 et 5).

Le jury est composé de professeurs expérimentés et il est co-piloté par un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche -IGESR- et d'un inspecteur d'académie -inspecteur pédagogique régional -IA-IPR-. Les missions des membres du jury peuvent être rappelées dans le schéma suivant :



Ce rapport est un document de référence et d'accompagnement des candidats pour les mener à la réussite du concours. Il a pour vocation d'aider les candidats à mieux appréhender les règles, les attentes et les exigences des membres du jury et, de préciser clairement les attendus des épreuves du concours. C'est un outil de formation et de préparation à la réussite du concours.

Épreuve d'admissibilité

Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle -RAEP-

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle -RAEP-, **dont l'authenticité doit être attestée par le chef d'établissement**, fait l'objet d'une double correction notée de 0 à 20.

Dans cette épreuve, le candidat doit démontrer ses capacités à analyser sa pratique pédagogique dans le contexte de la voie technologique en Économie-Gestion et dans la spécialité du concours.

Ainsi, le jury a porté un regard particulièrement attentif, lors de l'épreuve d'admissibilité, sur la maîtrise par le candidat des enjeux scientifiques et pédagogiques.

Le dossier de RAEP exige un ancrage dans le champ disciplinaire de la spécialité « Communication, organisation et gestion des ressources humaines » et nécessite une préparation rigoureuse ainsi que le respect du formalisme imposé, au risque de proposer un dossier hors sujet.

En effet, certains dossiers « hors sujet » présentent :

- des séquences relevant du Baccalauréat professionnel industriel, du CAP Vente, du programme de classe de 3^{ème} sur l'aide à l'orientation, d'un programme relevant de l'école primaire (ex : campagne d'affichage de dessins d'élèves), d'un cours universitaire (présentant une liste d'articles publiés), ou bien de classes de STS sans aucun lien avec la spécialité du concours (par exemple STS Technico-commercial).

- des séquences en classe de seconde Baccalauréat professionnel gestion administration -GA- sans transposition didactique en sciences et technologies du management et de la gestion -STMG- ou en section de technicien supérieur -STS- tertiaire sans aucun lien avec la spécialité du concours (exemples pour les STS NDRC et MCO qui, à l'exception de CEJM, ne correspondent pas au programme de la spécialité du concours).

Il est donc indispensable pour se préparer, de lire les différents rapports de jury et références qui permettent de s'approprier les conseils et recommandations, notamment : la nécessité de propositions pédagogiques réalistes et concrètes répondant aux attentes des différentes épreuves.

Le respect des règles de forme en matière de présentation, de syntaxe ainsi que les qualités de synthèse, sont des éléments qui sont pris en compte dans l'évaluation. La maîtrise de la

langue française, notamment de l'orthographe, constitue une compétence incontournable du métier d'enseignant, comme le réaffirme le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 01/07/2013 publié au J.O. du 18/07/2013), par la compétence : « *maîtriser la langue française à des fins de communication* ».

1- PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

1.1 Exigences de fond du dossier de RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (**2 pages dactylographiées maximum**), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou dans tout autre domaine, notamment en formation continue des adultes. En effet, les candidats hors statut d'enseignant sont à même de réussir au concours en démontrant que leurs qualités, leur compétences et leur potentiel peuvent être mis utilement au service de l'Éducation nationale.

Cette partie du dossier doit permettre au candidat de mettre en valeur ses compétences pédagogiques acquises au cours de son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (**6 pages dactylographiées maximum**), le candidat développe une séquence et/ou une séance pédagogique **dans la discipline concernée par le concours**. Elle doit être relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Si le candidat n'a pas vécu de situation d'apprentissage dans la filière technologique (STMG et/ou STS tertiaire en lien avec la spécialité du concours) la transposition dans cette dernière est obligatoire. A cet effet, le candidat devra favoriser une exploitation pédagogique dans la spécialité du concours, à savoir « Communication-Organisation et gestion des ressources humaines ». Il doit donc démontrer sa capacité à prendre en compte la spécialité du concours présenté.

Ainsi par exemple, un candidat ayant une expérience professionnelle dans le domaine du notariat peut proposer une transposition dans un cours de section de technicien supérieur (STS) support à l'action managériale -SAM- (mise en œuvre de processus organisationnels et/ou veille juridique par exemple) ; il répondra alors aux exigences du concours.

De même, un candidat en charge d'une classe de première ou terminale Baccalauréat professionnel gestion administration -GA- pourra proposer une séance dans une classe de sciences et technologies du management et de la gestion -STMG-.

Le candidat ne doit donc pas décrire son expérience professionnelle ou une séquence dans une filière autre que technologique. Il démontrera qu'il connaît les programmes et la filière STMG ou STS tertiaire. Pour cela, le jury encourage également ces candidats à réaliser une immersion dans la filière STMG ou dans des STS tertiaires. Cette expérience peut être particulièrement utile dans la préparation de ce concours.

Dans ce contexte, le candidat a le choix de présenter :

- soit une situation qu'il maîtrise et qui lui a permis d'atteindre ses objectifs pédagogiques totalement ou partiellement, avec une analyse rétrospective permettant de définir des axes d'amélioration ;
- soit de réaliser une transposition dans une classe de STMG ou de STS tertiaire à partir d'un vécu dans une classe hors spécialité.

Dans tous les cas, une analyse réflexive sur ce qu'il a appris du métier d'enseignant est un attendu important et, à ce titre, le candidat devra l'explicitier. Le jury est particulièrement attentif à la capacité d'analyse et de réflexion dont fait preuve le candidat.

Pour cela, le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séances d'enseignement au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux.

Seront plus particulièrement présentés et précisés :

- les notions, les contenus et les compétences mentionnés par les programmes et les référentiels ;
- la mise en œuvre des choix didactiques et pédagogiques ;
- la conception et la mise en œuvre des modalités d'évaluation ;
- les transversalités envisageables entre les matières ;
- les modalités pédagogiques : mise en œuvre de la classe inversée, îlots, scénario, travaux dirigés, classe entière, travail en groupe, etc. ;
- les choix des supports (vidéo, podcast, article de presse, extrait de manuel, etc.).

Concernant la mise en forme, le jury attire l'attention sur des dossiers qui parfois sont trop denses en matière de propositions d'exploitation. Cette densité nuit le plus souvent à la compréhension des propositions et rend le dossier peu clair. Il est préférable de limiter ces propositions et de les exposer clairement pour mieux les justifier. Il est important de démontrer une mise en œuvre concrète des choix pédagogiques d'une séance et ne pas se contenter d'une description théorique ; par exemple, décrire la théorie de la pédagogie en îlots sans en démontrer l'application effective dans la classe. Les dossiers doivent être précis

et concis (éviter de mentionner certains détails comme saluer les élèves, faire l'appel, inscription des absents, etc.).

Peuvent également être abordées par le candidat, les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Par ailleurs, le candidat doit tenir compte, le cas échéant, de la diversité des élèves, et agir dans le cadre de sa responsabilité éducative, de son éthique professionnelle et de principes déontologiques propres au métier d'enseignant.

1.2 Exigences de forme du dossier de RAEP

Chacune des deux parties doit être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm.

Les marges doivent être ainsi présentées :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

Un regard particulier doit être porté sur :

- l'orthographe ;
- la syntaxe et les structures grammaticales ;
- le respect de la conjugaison (auxiliaires, accords).

S'agissant du respect de ces conditions de forme, le jury conseille vivement aux candidats d'opérer une dernière relecture de son dossier avant son envoi.

Il n'est pas toujours utile de chercher absolument à utiliser les 6 pages pour exposer la fiche d'activité pédagogique. Il est rappelé que ces 6 pages sont un maximum. A l'inverse, les dossiers comportant une ou deux pages ne permettent pas réellement de rendre compte totalement du développement de l'exploitation pédagogique.

1.3 Critères d'appréciation du dossier de RAEP

Ils portent d'une part sur des éléments de forme :

- le dossier : le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury ;
- la structure du dossier est un des éléments d'appréciation important en matière de forme. Il en est de même de la qualité de l'expression écrite, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;

- l'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier. Il doit être **attesté par le chef d'établissement** auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites ;
- l'envoi de deux exemplaires reliés (et non agrafés) du dossier de RAEP comportant chacun la page de garde officielle ;
- dans la situation où le candidat présenterait plusieurs autres concours, avec envoi d'un dossier de RAEP, **il est impératif d'adresser les 2 exemplaires du dossier de RAEP dans des enveloppes distinctes avec mention du concours ET de la spécialité. Il est impératif de ne pas grouper cet envoi dans une enveloppe unique.**

D'autre part, les critères d'appréciation portent sur les éléments de fond suivants :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la capacité d'analyse et réflexive du candidat ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés.

2- OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

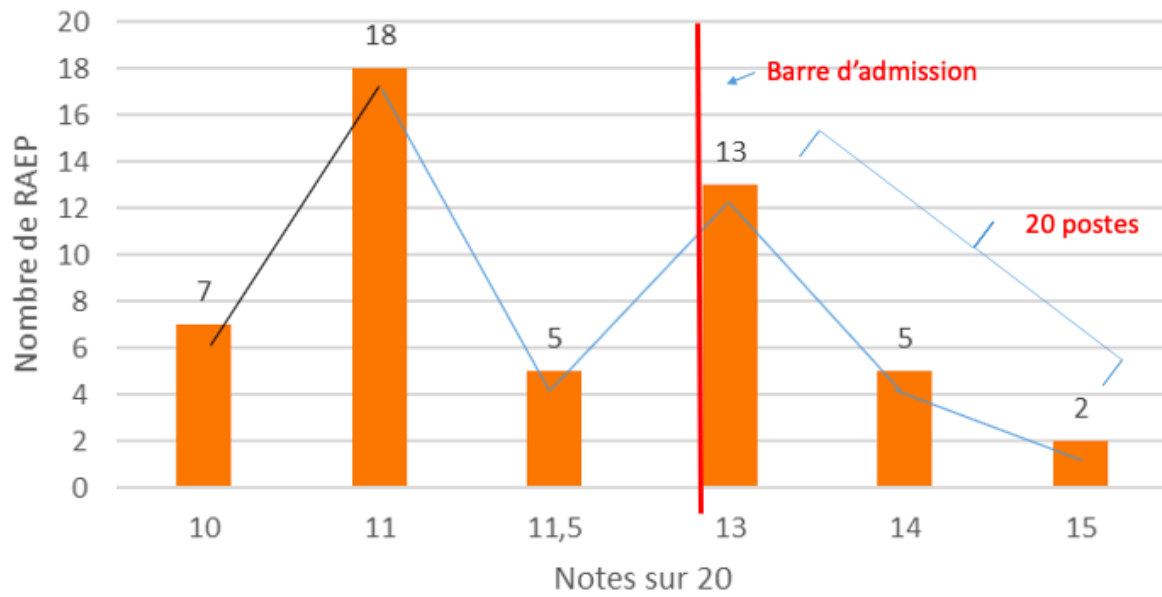
2.1 Observations générales

Les résultats montrent une hétérogénéité importante des dossiers reçus, en particulier sur le fond. Comme précédemment indiqué, on observe pour certains candidats une absence de transposition, une séance qui n'entre pas dans le champ disciplinaire économie-gestion option communication, organisation et gestion des ressources humaines, du hors programme (un thème exclusivement sur la citoyenneté en collège, une séance décrite dans une classe de primaire ou de collège, des propositions de thématiques sans exploitation pédagogique).

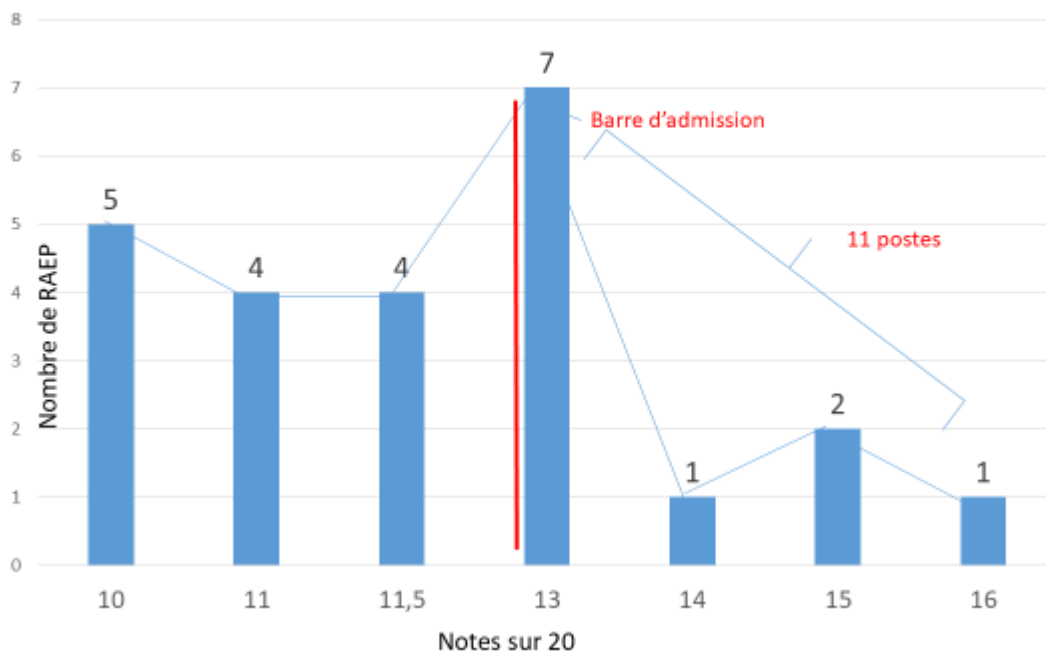
Dans l'intérêt du candidat, il convient que le dossier de RAEP soit rédigé par lui car il doit être avant tout le reflet d'une expérience personnelle, pleinement vécue.

Données chiffrées sur les candidats

Distribution des notes des admis - CAPET



Distribution des notes des admis – CAER



Plusieurs observations peuvent être formulées au regard des dossiers qui ont été évalués :

- le jury se félicite globalement de la qualité des dossiers envoyés sur la forme. Les candidats se sont attachés à bien respecter les consignes des derniers rapports du jury et ont, à cet effet, répondu aux attentes de forme exigées ;
- le jury observe l'excellence de certains dossiers :

Échelle	CAPET interne	CAER
Note maximale obtenue	15	16

Le contenu de ces excellents dossiers présente les caractéristiques suivantes : analyse réflexive du candidat, réflexion didactique et pédagogique clairement maîtrisée et explicitée.

2.2 Observations et conseils sur le fond du dossier de RAEP

Le choix de l'activité décrite est important. Elle doit obligatoirement couvrir l'un des domaines des programmes de la filière technologique, dans la spécialité concernée par le concours, et elle doit être en cohérence avec le parcours professionnel du candidat. Le candidat doit proposer un dossier qui reflète ses propres pratiques. Il peut apparaître pertinent de replacer l'activité dans son environnement et dans un contexte actualisé (année, conditions d'enseignement, actualisation des documents, etc.). Si l'activité présentée n'a pas été réalisée auprès d'un public de la filière technologique, il convient d'envisager impérativement sa transposition auprès d'élèves ou étudiants de STMG ou de STS tertiaire, tant sur le plan pédagogique que sur les contenus enseignés. En effet, le candidat doit démontrer sa connaissance de la filière et de la démarche technologique. Transposer ne signifie pas réécrire une autre séance, mais montrer les points d'appui, les transferts possibles et les spécificités.

L'écrit doit permettre au jury d'apprécier la bonne maîtrise des programmes de la filière technologique et des connaissances scientifiques supérieures à celles identifiées dans les programmes, ainsi qu'une référence aux auteurs en sciences de gestion. À titre indicatif, les candidats peuvent se référer à la bibliographie proposée en début de ce rapport sur les documents de référence, les ouvrages et les revues qui permettent de bien identifier les auteurs clés de la discipline. Il ne s'agit toutefois que d'une bibliographie indicative et non exhaustive.

Il est essentiel que l'approche pédagogique soit clairement explicitée et en lien direct avec les programmes et référentiels en vigueur. Pour cela le jury conseille de : clairement identifier le ou les objectif(s) poursuivi(s), les notions visées, les intentions du professeur, les activités et le questionnement proposés aux élèves permettant de comprendre la démarche pédagogique, les attentes en lien avec le travail des élèves, l'évaluation des élèves, etc.

Le candidat doit justifier chacun de ses choix pédagogiques. Le jury attend du candidat un écrit organisé et cohérent qui fasse appel à un vocabulaire scientifique, didactique et pédagogique adapté et actualisé, en liaison avec la spécialité du CAPET-CAER choisie.

Il est également important que la terminologie liée à la construction d'un cours et au métier d'enseignant (séquence, séance, pédagogie, didactique, évaluation formative, sommative, certificative, etc.) soit mobilisée dans le dossier et maîtrisée.

Un bon dossier est celui qui démontre que le candidat a une vision globale des contenus et a perçu les transversalités. On attend ainsi de lui qu'il montre sa capacité réflexive par exemple en présentant un bilan critique de son activité et des pistes d'amélioration.

Observations

Sur le fond, le jury constate une assez forte hétérogénéité des dossiers présentés tant dans la maîtrise des connaissances que dans la vision des programmes et de leurs transversalités. Plusieurs types de dossiers s'observent :

- les bons dossiers sont ceux des candidats qui se distinguent par la qualité de leur analyse, leur capacité de distanciation et de réflexivité sur les pratiques pédagogiques. Ces candidats démontrent également leur capacité à accompagner les élèves dans leur parcours ou encore leur capacité à exploiter une langue étrangère dans leur pratique professionnelle. Certains dossiers témoignent d'une très bonne exploitation didactique des activités d'enseignement mettant en avant la spécificité de la démarche technologique (observation analyse conceptualisation - OAC-, démarche projet, etc.). Les meilleurs dossiers fondent ainsi l'exploitation pédagogique sur une solide contextualisation démontrant une réappropriation des acquis professionnels dans la pratique pédagogique ;
- les dossiers ne présentant pas les exigences requises par cette épreuve sont ceux des candidats qui n'ont pas défini les notions et les concepts, qui ne font pas référence aux auteurs de la discipline, qui méconnaissent les modalités pédagogiques, ne présentent pas de contextualisation ni de prise de recul ou de propositions de remédiation, et font un descriptif des activités sans analyse. Le jury observe bien souvent dans ces dossiers le manque de transposition de la part de candidats qui ont exercé dans des établissements ne relevant pas de la voie technologique (collège, lycée professionnel ou IUT).

Conseils aux candidats

- Il est important de concilier une présentation qui certes décrit les propositions du candidat mais qui révèle d'une forte capacité d'analyse. Afin d'éviter le caractère trop détaillé et descriptif des réalisations pédagogiques, le candidat pourra utilement utiliser des fiches pédagogiques structurées et concises. Le candidat évitera ainsi de présenter l'activité selon des propos trop généraux et peu centrés sur la séance. Si le recours à une fiche pédagogique est conseillé, il nécessite, de la part du candidat, de bien justifier ses choix en indiquant clairement les implications sur les élèves et les notions acquises en fin de séquence. Les candidats ont ainsi l'occasion de faire preuve d'une réelle analyse des pratiques et des résultats atteints par les élèves. La démarche pédagogique doit donc être précisée, les choix et intentions pédagogiques explicités et argumentés. De même, il est important de centrer son analyse sur la place de l'élève et pas uniquement sur l'activité du professeur. Il faut s'attacher à ce que la démarche pédagogique autour de l'élève soit bien mise en avant.
- Le candidat devra s'appuyer obligatoirement sur son vécu professionnel et démontrer en quoi ses acquis de l'expérience sont des atouts pour la fonction à laquelle il postule. Le jury conseille au candidat qui ne travaille pas en lycée technologique de faire une immersion dans ce type de lycée afin d'enrichir sa connaissance de la filière. Pour ces candidats qui n'exercent pas dans la filière technologique, il est impératif de procéder à une transposition dans le dossier de RAEP. Un long développement n'est pas forcément attendu, il suffit que le candidat prouve qu'il sait se situer dans la discipline du concours auquel il se présente.
- Un dossier de RAEP qui s'inscrit dans une séquence ne doit pas présenter l'ensemble des séances au détriment de la clarté et de la précision du propos. Il est vrai qu'une présentation de tout l'ensemble des séances de la séquence risque d'écarter le candidat de l'objectif initial qu'il s'était fixé. Pour que le dossier gagne en lisibilité, il doit exister une fluidité de lecture entre les objectifs de la séance et de la séquence, la réalisation, l'argumentation et les annexes (productions professeur et élèves). Le candidat doit rester concentré sur la concordance entre les objectifs annoncés et les réalisations.
- Un bon dossier est celui qui présente la séance de manière structurée et articulée. Le candidat peut s'aider de tout support de toute nature pour illustrer ses propositions. L'utilisation de supports déjà créés et repris d'ouvrages scolaires est possible dans la mesure où le candidat se les réapproprie et explique celle-ci dans son dossier de RAEP (adaptation au contexte local et utilisation d'une ressource supplémentaire). Toutefois, l'intégration d'extraits de manuels ne saurait suffire à présenter une démarche. Il est conseillé aux candidats de rechercher un équilibre entre les différentes pratiques : utilisation de manuels, classe inversée, étude par les cas, exploitation de vidéos, de

podcast, usage des TICE, des téléphones portables, des QCM en ligne, etc. Les surenchères de pratiques sont à éviter et il est plus judicieux de se centrer sur seulement quelques-unes à partir du moment où elles sont adaptées au public et aux objectifs visés. Toutefois la diversité des points d'entrées (exploitation d'une visite d'entreprise, d'une vidéo, travail sur l'étude et projet, intégration du numérique, etc.) dans les réalisations proposées, participe à la richesse des dossiers. Les annexes (productions d'élèves, situations d'évaluation, etc.) seront donc choisies avec pertinence pour venir en appui de la démarche et de la réalisation des objectifs.

- Le candidat peut également présenter des points d'entrées originaux permettant d'introduire créativité et dynamisme dans leur séquence. L'innovation dans les pratiques proposées est particulièrement appréciée et valorisée.
- La contextualisation des situations pédagogiques proposées aux élèves est essentielle. Elle démontre la capacité de l'enseignant à les rendre acteurs de leurs apprentissages. Il est donc important de proposer une activité contextualisée qui atteste une bonne maîtrise des enjeux de la séquence en termes d'objectifs à atteindre mais également de méthodologies à adopter. Il est important de proposer une progression cohérente par rapport au public dont le candidat à la charge.
- Si l'analyse réflexive est vivement souhaitée dans un dossier de RAEP, elle doit permettre aux candidats de présenter les remédiations possibles (comment adapter sa séquence à l'hétérogénéité du public et/ou prendre en compte le bilan d'une évaluation formative ?).
- Dans un dossier de RAEP, il est important d'envisager les travaux en prenant en compte les transversalités intra et interdisciplinaires.
- Les candidats doivent s'attacher à l'exploitation de leur thème dans la matière dont ils ont la charge tout en envisageant les possibles et multiples collaborations (amont et aval) avec d'autres collègues de la discipline ainsi que les prolongements possibles.
- La précision et la maîtrise du vocabulaire en lien avec les métiers de l'enseignement, de la discipline concernée sont des éléments qui, lorsqu'ils sont présents dans les dossiers, sont particulièrement appréciés. Pour cela, le jury conseille aux candidats de se référer aux auteurs clés dans les champs visés.

2.3 Observations et conseils sur la forme du dossier de RAEP

Le jury constate une amélioration très sensible de la qualité des dossiers en termes de forme. La présentation générale des dossiers est soignée et il est constaté une meilleure conformité aux exigences attendues.

Observations

Plusieurs observations peuvent être formulées :

- les dossiers qui se distinguent en termes de qualité présentent les caractéristiques suivantes : respect des trois parties (parcours professionnel, présentation de l'activité pédagogique et annexes), présentation claire et structurée (sommaire, pagination du dossier, plan apparent et structuré, titres des documents en annexes, identification claire des objectifs), maîtrise des bases orthographiques et de la syntaxe, clarté du style ;
- il existe encore des dossiers qui ne respectent pas ces exigences de forme, ce qui nuit considérablement à leur lisibilité et leur compréhension. Parmi les caractéristiques les plus souvent observées on remarque : style lourd, langage familier, vocabulaire professionnel absent, erreurs de grammaire et de conjugaison, rédaction de paragraphes sans interligne et intertitre, absence de mise en page (justification du texte), utilisation abusive des caractères gras et soulignés, mauvaise ponctuation (« . ;!? »...).

Conseils aux candidats

- Un dossier structuré par paragraphe, séparés par des lignes permet d'être plus lisible et plus clair. Pour cela la présence d'un plan apparent dans les dossiers de RAEP permet de rendre visible la structure du dossier.
- Le jury conseille au candidat de présenter son parcours professionnel en utilisant une vision chronologique. La réalisation d'un tableau peut aider le candidat dans sa présentation et concoure à plus de clarté et de concision.
- Il est conseillé d'identifier clairement dès le début de la deuxième partie le niveau, la matière et la séquence présentés.
- Les annexes doivent également être particulièrement soignées et comporter des productions d'élèves (anonymées) qui permettent d'éclairer les travaux réalisés par le candidat.
- Les candidats ayant déjà présenté un dossier de RAEP, lors d'une session précédente, doivent nécessairement le réactualiser en intégrant les évolutions de la série technologique, des programmes, de leur parcours et expériences.
- Comme il a été rappelé précédemment une relecture par le candidat et/ou par un tiers est vivement conseillée et souhaitée avant l'envoi du dossier de RAEP. En effet la

présence de fautes d'orthographe, d'erreurs de grammaire, d'absence de ponctuation, de fautes de frappe n'est pas de nature à valoriser le dossier aux yeux des correcteurs malgré un fond qui peut être maîtrisé et intéressant.

Il est important d'être attentif à la qualité de reproduction du document en deux exemplaires et de ne pas négliger la qualité de la reprographie des annexes : viser la qualité professionnelle (lisibilité des documents).

En synthèse, le jury encourage vivement les candidats qui n'ont pas eu le concours cette année à travailler sur les dimensions de forme et de fond afin d'améliorer la qualité de leur dossier de RAEP. Pour cela, il peut être utile et important de s'inscrire aux formations dispensées en académie. Pour les candidats qui n'ont pas connu de situation d'apprentissage dans la filière technologique (STMG – STS tertiaire pas en lien avec la spécialité du concours) il peut être intéressant et utile de pratiquer de courtes immersions dans des classes afin de s'imprégner du fonctionnement et des pratiques de leurs collègues. Enfin, la lecture attentive du rapport du jury est également un moyen pour améliorer la qualité de son dossier, en étant attentif aux conseils qui sont donnés afin de mieux répondre aux besoins et attentes exprimés par le jury et d'être conforme aux attendus de cette épreuve.

Épreuve orale d'admission :

Exploitation pédagogique d'un thème

Au vu des circonstances exceptionnelles liées à la session 2020 et en vertu de l'arrêté du 10 juin 2020 portant adaptation des épreuves de certaines sections du concours interne du certificat d'aptitude aux professorat de l'enseignement technique – CAPET – ouvert au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19

(https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=6019D56576FF20240A68382A93A8DC5D.tplqfr38s_3?cidTexte=JORFTEXT000041991402&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041990919), la phase d'admission n'a pas pu se dérouler de manière habituelle.

Toutefois, dans un souci d'information des candidats, le jury met à leur disposition ci-dessous les observations et remarques effectuées lors de la précédente session.

1- PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Durée de la préparation - 3 heures.

Durée de l'épreuve - 70 minutes maximum :

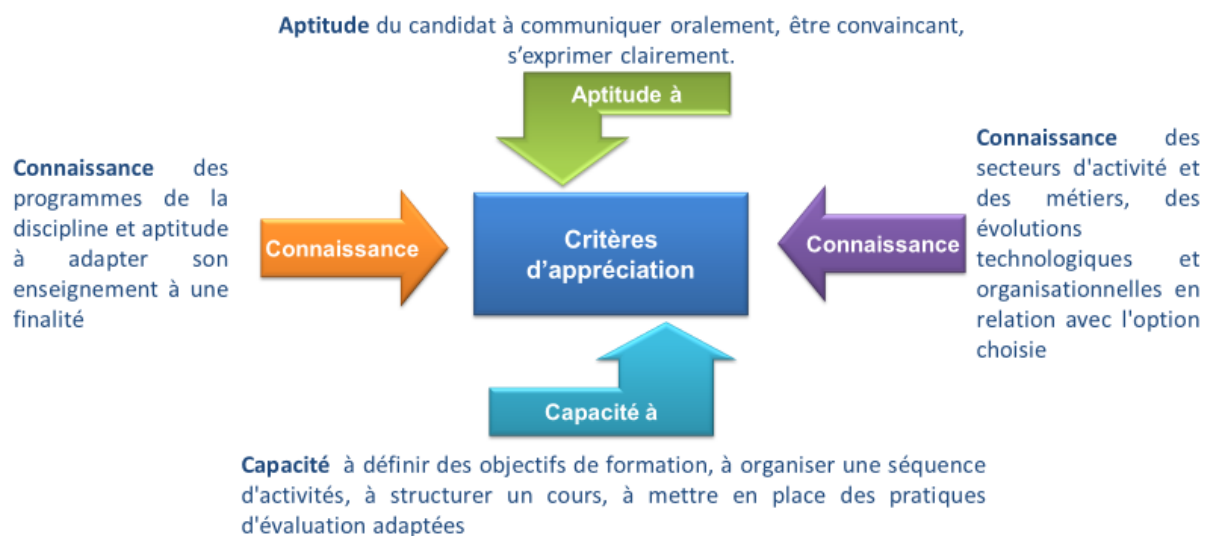
- un exposé de la part du candidat de quarante minutes au maximum ;
 - un entretien d'une durée maximum de trente minutes dont 10 maximum peuvent porter sur le dossier de RAEP ; dossier qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.
- Cette possibilité ne revêt pas de caractère obligatoire.

Coefficient - 2.

Le thème peut porter sur l'économie et/ou le management des organisations et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option « Communication, organisation et gestion des ressources humaines ».

Différents critères d'appréciation peuvent être identifiés sur cette épreuve :

Epreuve orale d'admission – Exploitation pédagogique d'une thème



Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents complémentaires peuvent être mis à la disposition du candidat.

2- OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

2.1 Observations générales

Le candidat à cette épreuve gagnera à prendre connaissance de ce que le jury a observé lors de cette session de concours et puisera dans les conseils qui sont donnés des propositions pour s'améliorer et respecter les exigences attendues.

Deux types de prestations sont observés :

- la première, qui concerne la majorité des candidats, est satisfaisante au regard des attentes et exigences de l'épreuve. Plusieurs éléments concourent à légitimer cette appréciation :
 - l'acquisition par les candidats des « *compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans la pratique professionnelle* » ;
 - une proposition d'utilisation des outils numériques appropriée et adaptée au thème et au contexte donnés ;
 - la présentation d'une démarche pédagogique claire, circonstanciée et illustrée par des éléments concrets ; l'identification de transversalités possibles avec une explicitation de leur mise en œuvre ;
 - la maîtrise des apports scientifiques liés au thème proposé et la référence à des documents de référence d'auteurs clés sur le sujet considéré ;
 - l'optimisation entre temps de présentation et traitement de l'intégralité des questions posées dans l'énoncé du sujet ;
- la seconde vise des prestations qui répondent de façon insatisfaisante aux attendus de l'épreuve. Parmi ces prestations, on peut remarquer les éléments récurrents suivants :
 - des problèmes d'incompatibilité de versions des logiciels entre le matériel du candidat et celui qui est effectivement utilisé au moment de l'entretien. Par conséquent, le travail réalisé pendant le temps en loge ne peut pas être utilisé et mobilisé par le candidat, ce qui génère un stress et une tension pour le candidat ;
 - une insuffisance d'intégration par certains candidats des éléments de contexte du sujet (ex : des élèves DYS, élèves allophones, etc.). La prise en compte de ces éléments permet de donner de la valeur à la proposition d'exploitation pédagogique et l'on ne peut se satisfaire de juste les citer en introduction de l'épreuve pour ensuite ne pas les prendre en considération ;
 - la durée des exposés, souvent très courte (moins de 25 minutes), qui ne permet pas au candidat de répondre à l'ensemble du questionnement et le conduit à aborder les éléments de façon trop superficielle ;

- une présentation des modalités d'évaluation sans précision de leur mise en œuvre concrète ; les propos restant trop généraux ;
- la mobilisation de fiches pédagogiques déjà préétablies sur support numérique et parfois stéréotypées. L'utilisation « plaquée » de ces fiches ne permet pas au candidat de s'adapter au sujet donné. Cette mobilisation, parfois systématique et automatique par certains candidats, limite leur capacité d'analyse et de réflexion et les empêche de proposer des démarches diverses et mieux adaptées qu'ils pourraient mobiliser. Le travail de préparation en loge doit permettre une appropriation du sujet par le candidat et non une réutilisation systématique de documents « clés en main » qui sont généralement peu pertinents.

2.2 La phase de préparation de l'épreuve

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures en loge surveillée. Le candidat est libre de se munir de toute la documentation (dont numérique) qu'il trouvera utile à cette préparation. À cet égard, le jury conseille de choisir judicieusement cette documentation afin de consacrer l'essentiel de son temps de préparation à une réflexion personnelle sur le sujet proposé et d'éviter de se concentrer seulement sur la lecture de documents et de manuels.

Les documents officiels en vigueur comme les programmes, les documents pédagogiques d'accompagnement, la définition des épreuves, ainsi que des dictionnaires de sciences de gestion, d'économie, de management ou de droit, des ouvrages ou articles de référence sur des auteurs de la discipline sont des documents essentiels à la préparation de cette épreuve et peuvent être considérés comme suffisants.

Il est important que les candidats prennent du temps pour réfléchir à la séquence dans son ensemble et dans le contexte posé. Le jury n'attend pas de remarques d'ordre général sur la filière mais une appropriation et une application au sujet posé et que l'intégralité du sujet soit traitée.

Un poste informatique est mis à disposition de chaque candidat mais un candidat peut également amener et utiliser son propre matériel informatique. Dans ce cas, le candidat veillera à son autonomie électrique.

Il est néanmoins interdit d'accéder à Internet et il n'est pas possible de procéder à des impressions. Un candidat doit se munir d'un support de stockage amovible, par exemple une clé USB, un disque dur externe pour la présentation de son travail au jury et il devra s'assurer contre les risques d'incompatibilité des systèmes informatiques. Les salles d'examen sont toutes équipées d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur fixe sur lequel le candidat pourra présenter sa réflexion pédagogique.

2.3 L'exposé

Observations.

L'exposé doit se concentrer sur le thème confié au candidat et dans le contexte qui lui a été précisé dans le sujet. Le candidat n'a pas à rappeler son parcours professionnel dans la mesure où le jury en a pris connaissance lors de l'analyse du dossier de RAEP. Ceci permet au candidat de se concentrer et se focaliser sur le thème qui lui a été confié et dans le contexte qui lui a été précisé.

Dans cette épreuve, le jury attend du candidat :

- la maîtrise de l'ensemble des savoirs et la connaissance des matières composant la discipline Économie-Gestion. Le candidat devra démontrer qu'il maîtrise les concepts fondamentaux de la discipline comme l'innovation, l'employabilité, la coopération, les contrats, la responsabilité juridique, l'entrepreneuriat, l'acteur dans une organisation, le système d'information, la création de richesse, la motivation, la gestion des compétences, la cohésion et la dynamique de groupe, etc. ;
- la capacité à se référer aux auteurs en lien avec le sujet ;
- l'utilisation et la maîtrise d'un vocabulaire scientifique, pédagogique et didactique indispensable et utile pour étayer ses propos ;
- l'intégration dans sa réflexion, du contexte de la situation pédagogique proposée (niveau de classe, service de l'enseignant, équipements, et tout autre fait pouvant influencer sur le contexte d'enseignement) en évitant le piège d'un développement trop long ;
- la présentation des travaux situés en amont et en aval de sa séance et, l'explicitation de la réflexion qui a guidé ses choix : l'évaluation dans toutes ses dimensions, la transversalité entre disciplines et niveaux, le travail en équipe, les coanimations possibles et la réactivation des notions acquises par les élèves.

Conseils aux candidats

- Il est très important que les candidats qui font référence à un vocabulaire spécifique relevant des sciences de l'éducation le fassent à bon escient et en maîtrisent le contenu et le sens. Un bon candidat sera, par exemple, capable de différencier les différents types d'évaluation (formative, sommative, certificative) ainsi que les raisons pour lesquelles il réalise le choix de l'une ou de l'autre.
- Lors de la présentation de sa séquence pédagogique, un candidat devra, pour bien mettre en valeur la qualité de son travail, bien avoir identifié et présenté au jury les éléments suivants :
 - la fixation d'objectifs pour acquérir puis mobiliser des compétences du référentiel sans oublier les impératifs de la préparation à l'examen ;

- l'élaboration d'enchaînements pertinents entre les séances ;
- l'ancrage dans un contexte professionnel ;
- la définition précise des notions comme les termes du sujet.
- Il est important, lors de la présentation de la démarche pédagogique d'une séance, d'opérer une réflexion et une présentation de :
 - la mise en activité des élèves avec une présentation du ou des support(s) élèves et des attendus ;
 - l'utilisation de l'outil numérique comme un moyen au service de l'enseignement et de l'orientation et non comme une fin. Il peut être utilisé dans et en dehors de la classe et doit l'être à bon escient. Ceci sous-entend que le candidat gagnera à ne pas opérer une liste descriptive de tous les moyens numériques à mobiliser mais il aura tout intérêt à en sélectionner certains et justifier du choix de leur mobilisation ;
 - l'évaluation concrète de la séance. Il est à rappeler que l'évaluation n'est pas forcément une note. De plus, elle se fonde sur les capacités et les compétences et pas uniquement sur les notions.
- Une séance présentée au jury doit nécessairement comporter des supports pédagogiques notamment les supports élèves ou les supports d'évaluation. Il est éventuellement possible pour le candidat de se munir d'un manuel ou d'articles de presse lors de son exposé surtout si ceux-ci constituent la base d'un document-élève permettant ainsi de présenter des documents élèves concrets. Les supports réalisés doivent être variés et de qualité. Ainsi il est fortement conseillé de proposer au jury plusieurs supports réalisés sur poste informatique. L'utilisation de papier voire même parfois de papier calque est à limiter au profit d'outils plus modernes.
- Les sujets étant uniques, les candidats ne doivent pas perdre de temps à rechercher parmi leurs travaux antérieurs ou dans les différents ouvrages des fiches à réemployer telles quelles. Cette démarche les prive d'une réflexion et d'une analyse indispensable pour s'approprier le sujet et mener à bien sa réalisation. Ils doivent démontrer, à travers leur valeur ajoutée personnelle, leur capacité à transmettre et leur créativité. Des supports d'animation de cours, en corrélation avec la séquence proposée, sont attendus et bienvenus.
- Si le candidat a recours à des éléments extraits des ouvrages scolaires, il doit indiquer la source et justifier le choix et l'intérêt pédagogique par rapport au sujet traité. Il en est de même pour les articles de presse.
- Le jury conseille au candidat, dans la mesure du possible, de s'inspirer d'une expérience pédagogique vécue qui génère davantage de plus-value que la recopie de réflexions pédagogiques issues d'ouvrages lus pendant la seule phase de préparation.

- Les documents présentés doivent permettre au jury une lecture aisée. Au cours de l'exposé, le candidat doit montrer notamment, comment il envisage la phase d'apprentissage des concepts et comment il conduit les élèves à la production d'écrits.
- Une bonne prestation est celle dans laquelle le candidat ne s'enferme pas dans des cadres ou documents préétablis qui ne permettent pas de traiter le sujet avec efficacité. Le risque étant de faire abstraction du sens réel du sujet.
- Il est important que le candidat ait une parfaite connaissance de la voie technologique et de ses spécificités et des poursuites d'études possibles. Il devra être attentif aux évolutions que connaissent les filières, à leurs objectifs, aux réalités professionnelles, aux méthodes pédagogiques, aux nouveaux programmes. Cette prise de conscience est destinée à améliorer sa connaissance de la démarche technologique, ce qui en facilite sa compréhension et sa maîtrise.
- Un candidat doit obligatoirement connaître le rôle et les missions du professeur au sein du système éducatif, de sa classe, de son établissement et le travail quotidien avec la vie scolaire ainsi que l'importance de la coopération avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
- La présentation et le comportement (verbal et non verbal) du candidat doivent être en adéquation avec la posture qu'un enseignant doit adopter dans le cadre de ses fonctions. Il doit notamment se détacher de ses notes et regarder les membres du jury.
- L'exposé dure 40 minutes maximum : il importe que le candidat utilise tout le temps imparti, qu'il le gère de manière rigoureuse, et qu'il réponde à l'intégralité des questions posées.
- Le candidat doit faire preuve d'une réelle prise de recul par rapport à la situation présentée ; son exposé doit être clair et structuré. Les choix pédagogiques sont argumentés, l'approche pédagogique est analytique et non uniquement descriptive.
- Le candidat doit démontrer sa capacité à animer une séance et le jury doit pouvoir « visualiser » les élèves en activité dans la classe.
- Le candidat doit veiller à traiter tous les points abordés par le questionnement au cours de sa prestation.
- Les concepts et/ou les auteurs en relation avec le thème traité doivent être maîtrisés et cités.
- Le candidat doit proposer une mise en situation qui met en scène le groupe classe piloté par l'enseignant.
- Le jury conseille au candidat de s'entraîner en temps limité pour être prêt le jour de l'épreuve.

2.4 L'entretien

L'entretien repose sur un échange entre les membres du jury et le candidat. Il s'appuie sur la présentation orale du candidat mais également sur le dossier de RAEP mis à disposition des membres du jury.

Observations sur la présentation orale du candidat

Le jury attend d'un candidat qu'il justifie ses choix et qu'il soit capable d'envisager des prolongements à la séance présentée.

L'entretien permet notamment au jury d'apprécier les qualités réflexives et d'argumentation du candidat. Il n'existe pas de réponse unique aux questions posées. Par ailleurs, toute question posée (dans le sujet ou à l'oral) doit être traitée. Le jury souhaite apprécier la maturité professionnelle du candidat, sa capacité à s'adapter à un contexte, sa capacité à présenter de façon argumentée et convaincante, etc.

Ainsi, les candidats doivent savoir réagir aux questions pendant l'entretien et faire preuve de capacités d'analyse et de réflexion, de leur adaptabilité et de leur capacité à dialoguer. Ils doivent se montrer capables, non seulement d'intégrer des remarques émises par le jury, mais aussi de faire une analyse critique (analyse réflexive et auto-réflexive) de l'exploitation pédagogique qu'ils ont réalisée.

Le candidat doit être en mesure de discuter des conséquences de la mise en œuvre effective de la proposition qu'il fait (conditions matérielles, organisationnelles, humaines, etc.). D'autres apports documentaires peuvent être proposés par le candidat lorsqu'il le juge pertinent.

Les meilleurs candidats ont su montrer au jury leur dynamisme, leur adaptabilité à la situation et au sujet, leur parfaite maîtrise des notions et concepts, et l'authenticité de leurs propositions.

Ils ont apporté une réponse contextualisée à la question posée, cohérente et structurée démontrant une réflexivité importante pendant la phase de préparation en y intégrant leurs propres pratiques professionnelles.

Observations sur l'échange à propos du dossier de RAEP entre le jury et le candidat

Au cours de l'entretien, un échange de 10 minutes peut être consacré au dossier de RAEP pour permettre au candidat d'apporter un éclairage aux interrogations que le jury a rencontrées lors de l'étude du dossier.

Il est rappelé que cet échange ne peut excéder 10 minutes et il n'est pas obligatoire. En général, il est l'occasion pour un candidat de préciser certains éléments et de justifier certains choix.

Au total, l'entretien ne pourra pas excéder 30 minutes.

Conseils du jury

- Le candidat doit justifier de façon précise, et donc concrète, chacun de ses choix pédagogiques en utilisant l'intégralité du temps qui lui est imparti.
- La démarche technologique, préconisée dans le programme STMG, doit être aboutie. La phase de conceptualisation, la plus délicate, doit faire l'objet d'une attention particulière.
- La compréhension des questions à traiter est essentielle. Ainsi, « *Présenter une démarche d'organisation de visite d'entreprise* » ne consiste pas à présenter la démarche « post visite » mais véritablement à démontrer comment cette visite sert d'ancrage pour construire les concepts liés à la séquence.
- Un candidat doit faire preuve d'écoute active et de réactivité. Ces éléments sont appréciés lors de l'entretien en tant que capacités indispensables à la fonction à laquelle le candidat postule.

En synthèse et de façon générale, le jury s'attache à apprécier les connaissances du candidat sur les compétences professionnelles précisées au BO n° 30 du 25 juillet 2013 et à évaluer le candidat au regard de ces compétences. Pour rappel, voici en synthèse les éléments sur lesquels les membres du jury sont attentifs :

Le référentiel commun à tous les professeurs et personnels d'éducation

- 1 • **Faire partager** les valeurs de la République.
- 2 • **Inscrire son action** dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- 3 • **Connaître** les élèves et les processus d'apprentissage.
- 4 • **Prendre en compte** la diversité des élèves.
- 5 • **Accompagner** les élèves dans leur parcours de formation.
- 6 • **Agir** en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
- 7 • **Maîtriser** la langue française à des fins de communication.
- 8 • **Utiliser** une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.
- 9 • **Intégrer** les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.

I. Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation : **compétences 1 et 2.**

II. Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves : **compétences 3 à 9.**



Le référentiel commun à tous les professeurs et personnels d'éducation

- 10 • **Coopérer** au sein d'une équipe.
- 11 • **Contribuer** à l'action de la communauté éducative.
- 12 • **Coopérer** avec les parents d'élèves.
- 13 • **Coopérer** avec les partenaires de l'école.
- 14 • **S'engager** dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

III. Les enseignants et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative : **compétences 10 à 14.**



Les compétences communes spécifiques aux professeurs

15

- **Maîtriser** les savoirs disciplinaires et leur didactique.

16

- **Maîtriser** la langue française à des fins d'enseignement et de communication.

17

- **Construire**, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

18

- **Organiser et assurer** un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

19

- **Évaluer** les progrès et les acquisitions des élèves.

1 - L'enseignante ou l'enseignant, professionnel porteur de savoirs et d'une culture commune : **compétences 15 et 16.**

2 - L'enseignante ou l'enseignant, praticien expert des apprentissages : **compétences 17 à 19.**



ANNEXE : EXEMPLE DE SUJET

Au vu des circonstances exceptionnelles liées à la session 2020, la phase d'admission n'a pas pu se dérouler de manière habituelle. Toutefois, dans un souci d'information des candidats, le jury met à leur disposition un exemple de sujet de la précédente session.

En 2019 cinq sujets ont été proposés portant respectivement sur :

- Management des organisations. - 1 sujet.
- RHC. - 1 sujet.
- Économie. - 1 sujet.
- Droit. - 2 sujets.

La diffusion du sujet, à titre d'exemple, vise aussi à expliciter les attendus et conseils mentionnés dans ce rapport de jury. Ainsi, ce sujet sera commenté (en italique dans les encadrés) afin que le lecteur (futur candidat) puisse appliquer aux mieux les enseignements tirés de la lecture de ce rapport.

SESSION 2019

CAPET- CAER

CONCOURS INTERNE

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Communication, organisation et gestion des ressources humaines

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont

Exposé : 40 minutes maximum

Entretien : 30 minutes maximum dont 10 mn maximum consacrées à un échange sur le dossier de RAEP

Coefficient 2

L'épreuve vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il accède à un poste informatique où il peut utiliser son ordinateur personnel, en autonomie, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Chaque salle d'interrogation est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau. Lors de l'entretien avec le jury, le candidat pourra utiliser l'équipement mis à sa disposition. Dans ce cas, il devra utiliser un support externe (clé USB, etc.) pour présenter les documents qu'il souhaite exploiter.

Sujet

Contexte

Vous êtes un ou une professeur en classe de terminale STMG et assurez l'enseignement de l'économie droit (3 heures en classe entière et 1 heure dédoublée) et une heure d'Accompagnement Personnalisé par semaine avec cette classe.

Votre classe comprend 29 élèves, avec des niveaux très hétérogènes et une attention variable, notamment en fin de journée. Parmi les 29 élèves de votre classe se trouvent deux élèves dyslexiques, bénéficiant d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé).

Vous disposez d'une salle banalisée équipée d'un ordinateur sur le poste professeur connecté à internet et au vidéoprojecteur.

Vous êtes sur le point d'aborder la séquence sur les libertés individuelles et collectives des salariés dans le thème 7 du programme de droit « Comment le droit encadre-t-il le travail des salariés » ?

L'importance de ce contexte est à souligner. Le candidat doit y trouver toutes les informations nécessaires au cadrage de son oral : la classe, le service d'enseignement et la matière enseignée, ainsi que le thème de la séquence et de la séance. Si le contexte présente un élément particulier celui-ci doit être pris en compte dans la réflexion et la pratique pédagogique en l'occurrence, ici, la présence d'élèves souffrant de troubles Dys et bénéficiant d'un PAP.

Questions :

1. Présentez les étapes de votre séquence sur le thème de « *Libertés individuelles et collectives des salariés* », en précisant les objectifs principaux, les notions, les contenus emblématiques et les transversalités.
2. Décrivez avec précision le déroulement d'une séance pédagogique sur les libertés individuelles des salariés. Vous présenterez les activités/supports et outils que vous comptez utiliser avec les élèves durant la séance.
3. Concevez et présentez un support d'évaluation qui permet d'apprécier le travail réalisé par les élèves dans le cadre de cette séance
4. Justifiez le rôle de l'enseignant dans la gestion de la diversité des élèves, et en particulier des élèves atteints de troubles « *dys* ».

Le candidat doit donc pouvoir, lors du traitement des questions qui suivent la présentation du contexte, intégrer un certain nombre d'éléments particuliers qui doivent le guider dans ses réponses.

Il est donc demandé au candidat d'expliquer et de présenter, concrètement, comment il envisage de traiter ce thème sans confondre séance et séquence.

Les transversalités sont ici explicitement demandées. Le candidat doit pouvoir mettre en avant notamment les parties du programme de terminale en RHC qui recoupent le thème à traiter.

L'évaluation doit donner lieu à la production concrète d'un support et ne pas rester uniquement au stade de pistes ou projet.

La dernière question permet d'évaluer la maîtrise par le candidat du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) notamment les compétences C3 et C4.